

N° D'ORDRE : 2017-84

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER **E X T R A I T**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 24
Pouvoirs : 4
Excusés : 1
Absents : 0
Qui ont pris part
à la délibération : 28
Date de convocation : 05 Mai 2017.

SEANCE DU 12 MAI 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - MME MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - MME ROURE Simonne - M. MARIN Michel - MME GIOVANNELLI Marie-France - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - MME DEMIERRE Colette - MME ROUSSEAU Brigitte - M. TOULOUSE Christian - MME ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - MME BALS Fabienne - MME PICHARD Laure (arrivée à 18H54) - MME MATHIVET Séverine - MME LABROUSSE Sylvie - M. GRAZIANI Frédéric - MME ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - M. PAPINIO Raoul - MME LEVY Séveryn.

Pouvoirs : M. BLANC Romain à M. Le Maire - MME DEFAUX Catherine à M. BALLESTER - M. LHOMME BERNARD à MME MONTAGNE - M. CORNU François à M. COIFFIER Bruno.

Excusé : M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

9- AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT RELATIVE AU PROGRAMME « LIRE ET FAIRE LIRE »

Monsieur le Maire explique que la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laïques du Var (LE-FOL 83) œuvre à promouvoir la démocratie par l'éducation et la culture à travers des actions ayant pour objectif l'accès au plus grand nombre d'enfants et de jeunes à des activités éducatives et ludiques de qualité.

Cette convention, passée à titre gratuit, a pour objet de mettre à disposition une équipe de bénévoles dont les actions sont organisées par un coordinateur départemental désigné par LE-FOL VAR. Ces actions consistent à faire la lecture, dans le temps méridien, aux enfants des écoles communales dans le cadre de l'opération « lire et faire lire », en coopération avec les équipes pédagogiques de la commune.

Aussi, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Ligue de l'Enseignement relative au programme « lire et faire lire ».

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le projet de convention ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec la ligue de l'enseignement relative au programme « lire et faire lire ».

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 15 Mai 2017, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,
Gilles VINCENT